



## Fiche réflexe à l'attention des opérateurs économiques

Plan de continuité de l'activité en cas d'indisponibilité du système ICS2













Mise à jour : juillet 2025

## **SOMMAIRE**

ACRONYMES	3
POURQUOI UNE FICHE RÉFLEXE ?	
À QUI EST-ELLE ADRESSÉE ?	4
QUE FAIRE EN CAS D'INDISPONIBILITÉ TECHNIQUE CÔTÉ OPÉRATEUR OU PRESTATAIRE INFORMATIQUE?	5
1. Conséquences de l'indisponibilité	5
2. Actions à réaliser pendant l'indisponibilité technique	5
3. Actions à réaliser à la suite de l'indisponibilité technique	5
QUE FAIRE EN CAS D'INDISPONIBILITÉ TECHNIQUE CÔTÉ DOUAN	_
1. Recevoir l'information d'indisponibilité	
2. Conséquences de l'indisponibilité	6
3. Actions à réaliser pendant l'indisponibilité technique	6
4. Actions à réaliser à la suite de l'indisponibilité technique	7
ANNEXES	
1. Informations à indiquer lors de l'activation du BCP via EUCTP	8
2. Adresses e-mail des services douaniers à contacter	8
3. Exemples de courriels à transmettre aux autorités douanières	8
4. Exemples de courriels reçus lors de l'activation ou de la désactivation du BCP côté douane	9
5. Schéma simplifié des composants ICS2	10
6. Liens utiles	

### **ACRONYMES**

	Description
AC	Assessment complete Notification de validation de l'analyse de risque
ВСР	Business continuity plan Plan de continuité de l'activité
CDU	Code des douanes de l'Union
CR	Common Repository Base centrale européenne
DNL	Do not load Ne pas charger
DTI	Direct trader interface Formulaire de saisie directe
EDI	Echange de données informatisé
ENS	Entry summary declaration Déclaration sommaire d'entrée
EUCTP	EU customs trader portal Portail douanier de l'Union permettant le dépôt des formalités ICS2 en DTI
ICS2	Import Control System 2
NA	Notification d'arrivée du moyen de transport
NES	National Entry System Système national
RFI	Request for information Demande d'informations
RFS	Request for screening Demande d'inspection
TDU	Territoire douanier de l'Union

#### **POURQUOI UNE FICHE RÉFLEXE?**

Pour informer les opérateurs économiques de la marche à suivre lors de l'indisponibilité technique (prévue ou non) d'un composant ICS2<sup>1</sup>, rendant impossible:

• Le dépôt, la rectification, l'invalidation des ENS;

#### Et / ou

 La réception des demandes d'informations / d'inspections (RFI / RFS), ainsi que des injonctions de ne pas charger (DNL) les marchandises, de la part des autorités douanières.



Pour les vecteurs aérien et maritime, la non réception de la notification de validation d'analyse de risque « assessment complete » (AC) n'empêche pas le chargement des marchandises dans le moyen de transport. Le transporteur peut en effet prendre la responsabilité de charger les marchandises sans attendre la réception de cette notification.

En France, les messages informatiques de contrôle ou d'absence de contrôle sont transmis via le système ANTES. En cas de non réception de ces messages, il convient d'appliquer la procédure de secours ad hoc.

### À QUI EST-ELLE ADRESSÉE?

Cette fiche s'adresse aux opérateurs économiques qui se connectent à ICS2 :

- → En DTI, directement via EUCTP, sans passer par le mode EDI;
- → Via leurs propres soutions EDI, ou;
- → Via la solution EDI d'un prestataire informatique.

Elle s'adresse également aux prestataires informatiques eux-mêmes, dans la mesure où ils mettent à la disposition des opérateurs économiques une interface de dépôt des formalités en EDI, directement reliée à ICS2.

Cette fiche s'applique aux marchandises introduites directement par un bureau de 1ère entrée français (situé en métropole ou dans les DROM), soumises à l'obligation de dépôt d'une ENS dans ICS2, conformément au CDU.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Conformément au <u>plan de continuité de l'activité ICS2</u> (BCP), publié par la Commission européenne.

# QUE FAIRE EN CAS D'INDISPONIBILITÉ TECHNIQUE CÔTÉ OPÉRATEUR OU PRESTATAIRE INFORMATIQUE<sup>2</sup>?

### 1. Conséquences de l'indisponibilité

En cas d'indisponibilité technique de votre système ou de celui de votre prestataire informatique, il ne sera plus possible de :



Déposer, rectifier, et invalider vos ENS. Vous pouvez décider de ne plus déposer d'ENS pendant toute la durée de l'indisponibilité, ou alors de continuer le dépôt en DTI, via EUCTP.



Recevoir les informations sur les ENS déjà existantes, telles que la validation du cycle de vie, les demandes de RFI / RFS ou les DNL. Ces informations pourront toutefois être transmises via EUCTP, pour les ENS qui y sont déposées.

#### 2. Actions à réaliser pendant l'indisponibilité technique



1. Déclarer³ votre indisponibilité en activant le BCP via EUCTP, dans les 30 minutes qui suivent la détection du dysfonctionnement. Indiquez dans le message EUCTP les Etats Membres concernés, qui seront alors automatiquement notifiés de l'indisponibilité.



2. Contacter immédiatement les services douaniers français par courriel<sup>4</sup> afin de transmettre vos informations de contact. Le cas échéant, les services douaniers pourront vous demander via les canaux de communication transmis des informations (RFI) ou une inspection (RFS) de la marchandise, pour les ENS déposées avant l'indisponibilité, ou en DTI via EUCTP.

### 3. Actions à réaliser à la suite de l'indisponibilité technique



1. Déclarer la fin de votre indisponibilité via EUCTP. Une notification de désactivation du BCP sera alors automatiquement transmise aux Etats Membres concernés.



2. Déposer les ENS pour tous les envois non couverts<sup>5</sup>.



3. Rectifier ou invalider les ENS si nécessaire.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les opérateurs qui déposent uniquement leurs formalités ICS2 en mode DTI via EUCTP ne sont pas concernés par ces étapes.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Vous pouvez autoriser votre prestataire informatique à déclarer pour votre compte votre indisponibilité technique via EUCTP.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Les adresses e-mail des services à contacter, ainsi que les exemples de courriel à leur transmettre figurent en annexes n°2 et 3.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Les messages transmis à la base centrale dans le cadre du rétablissement du système ne doivent pas être envoyés en masse (pas plus de 400 messages par seconde).

## QUE FAIRE EN CAS D'INDISPONIBILITÉ TECHNIQUE CÔTÉ DOUANE ?

### 1. Recevoir l'information d'indisponibilité

En cas d'indisponibilité d'un composant européen ou national (côté douane), les opérateurs économiques et prestataires informatiques recevront directement via EUCTP les informations d'activation et de désactivation du BCP.

Ils peuvent également recevoir directement par courriel ces informations, en suivant le pas-à-pas disponible <u>ici</u> (en anglais).

Les prestataires informatiques peuvent transmettre l'information d'indisponibilité des systèmes directement à leurs clients.

#### 2. Conséquences de l'indisponibilité

• <u>Conséquences pour les opérateurs économiques connectés en EDI</u> (via un prestataire informatique ou leurs propres solutions):



✓ Vous pouvez toujours déposer, rectifier et invalider vos ENS.



- En revanche, dans certains cas vous ne recevrez plus d'informations de la part des systèmes nationaux et européens, telles que la validation du cycle de vie, les demandes de RFI / RFS ou les DNL.
- Conséquences pour les opérateurs économiques connectés en DTI à EUCTP:

Si le système européen est indisponible :



Dans certains cas, vous ne pourrez plus déposer, rectifier et invalider vos ENS. Vous ne recevrez plus non plus d'informations de la part des systèmes nationaux et européens, telles que la validation du cycle de vie, les demandes de RFI / RFS ou les DNL.

Si le système national est indisponible :



✓ Vous pouvez toujours déposer, rectifier et invalider vos ENS. Vous recevrez également les informations liées au cycle de vie de l'ENS.



\* En revanche, vous ne recevrez plus les demandes des douanes françaises, telles que les RFI / RFS ou les DNL.

## 3. Actions à réaliser pendant l'indisponibilité technique

Lorsque vous recevez une information d'indisponibilité technique d'un composant européen ou national, vous devez contacter immédiatement les services douaniers français par courriel<sup>6</sup> afin de transmettre vos informations de contact. Le cas échéant, les services douaniers pourront vous demander directement via les canaux de communication transmis des informations (RFI) ou une inspection (RFS) de la marchandise, pour les ENS déposées avant l'indisponibilité.

#### 4. Actions à réaliser à la suite de l'indisponibilité technique

A la fin de l'indisponibilité technique d'un composant européen ou national, vous recevrez l'information de la désactivation du BCP via EUCTP ou directement via votre prestataire informatique (conformément au point 1 ci-dessus).

<u>Pour les opérateurs économiques connectés en EDI</u> (via un prestataire informatique ou leurs propres solutions): les réponses aux RFI et RFS des autorités douanières (déjà fournies par courriels lors de l'indisponibilité) doivent être à nouveau transmises par EDI.

7

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Les adresses e-mail des services à contacter, ainsi qu'un exemple de courriel à leur transmettre figurent en annexes n°2 et 3.

#### **ANNEXES**

#### 1. Informations à indiquer lors de l'activation du BCP via EUCTP

- Numéro EORI de l'opérateur indisponible
- Nom de l'opérateur indisponible
- Numéro EORI du prestataire informatique le cas échéant
- Adresse e-mail de l'opérateur économique ou du prestataire informatique qui notifie l'indisponibilité
- Liste des Etats Membres concernés par l'indisponibilité
- Type d'indisponibilité (prévue ou imprévue)
- Date et heure de début de l'indisponibilité
- Date et heure prévue du rétablissement (facultatif)
- Courte description des causes de l'indisponibilité (facultatif)

### 2. Adresses e-mail des services douaniers à contacter

En cas d'indisponibilité:

Pour les marchandises arrivant par voie aérienne : bcp-ics2-air@douane.finances.gouv.fr

Pour tous les autres flux : <a href="mailto:bcp-ics2@douane.finances.gouv.fr">bcp-ics2@douane.finances.gouv.fr</a>

Hors indisponibilité, pour toutes questions techniques ou règlementaires, ainsi que pour accéder à EUCTP avec un EORI français : <a href="mailto:fr-ics2@douane.finances.gouv.fr">fr-ics2@douane.finances.gouv.fr</a>

## 3. Exemples de courriels à transmettre aux autorités douanières

En cas d'indisponibilité technique côté opérateur ou prestataire informatique

Objet du mail: indisponibilité ICS2 – [nom de la société] – [numéro EORI]

Bonjour,

La société [nom de la société] ([numéro EORI]) est indisponible. Nous avons activé le BCP.

Les ENS impactées sont :

[Fournir la liste des MRN d'ENS impactées par l'indisponibilité]

En cas de besoin, vous pouvez nous contacter au :

[Adresse mail] [Téléphone]

8

#### En cas d'indisponibilité technique côté douane

Objet du mail: indisponibilité ICS2 - [nom de la société] - [numéro EORI]

Bonjour,

La société [nom de la société] ([numéro EORI]) est impactée par l'indisponibilité d'un système national ou européen.

Les ENS impactées sont :

[Fournir la liste des MRN d'ENS impactées par l'indisponibilité]

En cas de besoin, vous pouvez nous contacter au:

[Adresse mail] [Téléphone]

## 4. Exemples de courriels reçus lors de l'activation ou de la désactivation du BCP côté douane

Activation du BCP – indisponibilité programmée du système français :

#### Dear All

The DG TAXUD Service Desk would like to inform you that the ICS2 Business Continuity Plan (BCP) is activated.

MS activating BCP: FR

Unavailable application: FR - NES RMS

Affected service: ICS2 messages

Unavailability start date/time: 06/06/2025 22:00 CET Unavailability end date/time: 07/06/2025 22:00 CET

**Explanations: Network maintenance** 

Please take the appropriate actions to inform your affected users.

For further questions or information please contact relevant service desk

(contact details of the National Service Desk you can find here).

Kind regards,

**European Commission** 

Directorate General for Taxation and Customs Union

#### Désactivation du BCP – indisponibilité programmée du système français :

#### Dear All

The DG TAXUD Service Desk would like to inform you that the ICS2 Business Continuity Plan (BCP) is deactivated.

MS deactivating BCP: FR

Unavailable application: FR - NES\_RMS

Unavailability start date/time: 06/06/2025 22:00 CET Unavailability end date/time: 07/06/2025 22:00 CET

Affected service: ICS2 messages Explanations: Network maintenance

Unavailability start date/time: 06/06/2025 22:00 CET Unavailability end date/time: 07/06/2025 22:00 CET

Activated BCP Measures: Initiation of Risk Assessment of Newly Lodged ENSs, Risk

Assessment of Already Lodged ENSs

Please take the appropriate actions to inform your affected users.

For further questions or information please contact relevant service desk (contact

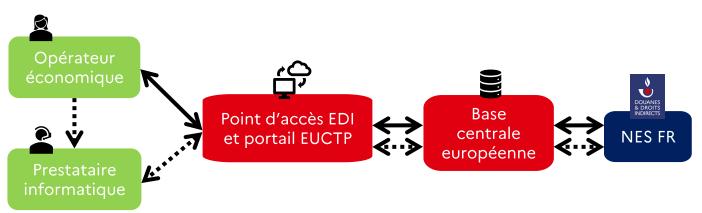
details of the National Service Desk you can find <u>here</u>).

Kind regards,

**European Commission** 

Directorate General for Taxation and Customs Union

### 5. Schéma simplifié des composants ICS2



#### <u>Légende:</u>

Option n°1: Opérateur économique connecté à ICS2 directement au portail EUCTP (DTI) ou via sa propre solution EDI.

Option n°2: Opérateur économique connecté via la solution EDI d'un prestataire informatique.

Systèmes de l'opérateur économique et du prestataire informatique

Systèmes de la Commission européenne

Système des douanes françaises

## 6. Liens utiles

Page avant dédouanement du site internet des Douanes françaises

Page ICS2 du site internet de la Commission européenne

Plan de continuité de l'activité ICS2 (BCP), publié par la Commission européenne

Catalogue E-formations de la Commission européenne

<u>CIRCABC</u> (bibliothèque numérique de la Commission européenne)

Code des douanes de l'Union

Règlement délégué (UE) 2015/2446

Règlement d'exécution (UE) 2015/2447